



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

Termes de référence

EVALUATION RETROSPECTIVE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME DANS LE SAHEL- Phase 1 (PRAPS)

Type de contrat :	Bureau d'étude/firme
Langues requises :	Français
Date limite de candidature :	25 juin 2021
Durée du contrat	75 hommes/jours
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS/Banque Mondiale

Mai 2021

I. CONTEXTE

1. Pour soutenir la volonté exprimée dans la Déclaration de Nouakchott, le 29 octobre 2013, par les gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et du Sénégal de réaliser *un effort ambitieux pour un pastoralisme sans frontières, vecteur de croissance, de sécurité, de paix, de stabilité et de création d'emploi, et qui contribue à faire reculer l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté dans les territoires qu'il anime et qu'il structure*, la Banque mondiale, à travers son Initiative Sahel, a accordé un enveloppe financière de 248 millions de dollars américains pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS dans les six pays, sous la Coordination régionale du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), et l'égide politique de la CEDEAO et de l'UEMOA.
2. L'objectif général de développement (ODP) du PRAPS, commun à l'ensemble des six pays est d' « améliorer l'accès à des moyens de production essentiels, aux services et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières spécifiques et le long des axes de transhumance des six pays Sahéliens, et d'améliorer les capacités des gouvernements de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crise ou d'urgence pastorale ».
3. Le projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 26 mai 2015 pour une durée de six (6) ans (2015/2021).
4. Le PRAPS est subdivisé en cinq (05) composantes, lesquelles se déclinent elles-mêmes en deux sous-composantes chacune. Elles sont les suivantes :
 - Composante 1. « Amélioration de la santé animale » : (i) Modernisation des infrastructures et renforcement des capacités des services vétérinaires, et (ii) Appui à la surveillance épidémiologique et au contrôle harmonisé des maladies animales prioritaires et des médicaments vétérinaires ;
 - Composante 2. « Amélioration de la gestion des ressources naturelles » : (i) Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages, et (ii) Aménagement et gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau ;
 - Composante 3. « Facilitation de l'accès au marché » : (i) Développement des infrastructures et des systèmes d'information pour la mise en marché ; et (ii) Renforcement des organisations pastorales et interprofessionnelles et facilitation du commerce ;
 - Composante 4. « Gestion des crises pastorales » : (i) Diversification et préparation aux crises pastorales, et (ii) Réponse aux situations de crises ;
 - Composante 5. « Gestion du projet et appui institutionnel » : (i) Coordination, gestion fiduciaire, suivi-évaluation, création de données et gestion des connaissances ; et (ii) Appui institutionnel et renforcement des capacités, plaidoyer et communication.
5. La coordination régionale du projet est assurée par le CILSS, avec délégation pour les actions régionales ayant trait à la composante 1, à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en appui au Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de la CEDEAO basé à Bamako, dans le cadre d'un accord de partenariat entre le CILSS et OIE.
6. Le projet doit bénéficier directement à plus de 2.000.000 de personnes dont les moyens de subsistance dépendent principalement des activités pastorales. Les populations particulièrement ciblées comprennent les femmes et les jeunes, qui bénéficient des activités globales du projet et d'activités répondant spécifiquement à leurs besoins, chaque fois que cela apparaît possible et pertinent.

7. Les bénéficiaires secondaires comprennent les fournisseurs de services (publics et privés), ainsi que les institutions nationales et régionales.
8. Conformément aux pratiques de la Banque mondiale pour tout projet qu'elle finance et comme prévu dans le Document d'évaluation de projet (PAD) du PRAPS, une évaluation rétrospective finale est prévue pour être réalisée en fin de projet (2021) par chaque Bénéficiaire du Projet.
9. A cet effet, l'Unité Régionale de Coordination du projet (URC) prévoit le recrutement d'un bureau d'études ou firme, en vue de l'appuyer à répondre aux mieux aux exigences d'une bonne évaluation finale du Projet, suivant un canevas harmonisé entre les pays. Ce rapport résumera les principales conclusions dégagées pendant la phase d'achèvement et soulignera les leçons apprises qui pourront être exploitées dans le cadre de la conception et mise en œuvre de futurs projets d'investissements, y compris la deuxième phase du Projet (PRAPS-2) approuvée par la Banque mondiale le 31 mars 2021.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

10. Les présents termes de référence visent le recrutement d'un consultant, en vue de l'élaboration du rapport d'évaluation rétrospective (RER) du PRAPS selon le canevas et la démarche admise par la Banque mondiale.
11. Le RER doit documenter les conclusions sur lesquelles a débouché le processus d'évaluation du projet. Le RER devra décrire et quantifier (dans la mesure du possible) les résultats et l'impact du projet, décrire les leçons apprises, analyser la performance des pays et du CILSS dans la mise en œuvre du projet, et les facteurs ayant impacté cette mise en œuvre et les résultats. Il conviendra également d'envisager, avec le recul et l'expérience, ce qui aurait pu être fait différemment et si d'autres approches auraient permis d'obtenir de meilleurs résultats ou un impact plus marqué. Le RER devra répartir les responsabilités en ce qui concerne les activités prévues après la fin du projet et dégager des enseignements pour les interventions futures.

III. ETENDUE DE LA CONSULTATION

12. L'évaluation rétrospective du projet régional PRAPS s'appuiera sur les exercices d'évaluation rétrospective respectifs des six pays participants conduits entre les mois de juin et septembre 2021 avec l'appui de consultants nationaux recrutés par les Unités de Coordination du Projet au niveau des six pays. Ces exercices au niveau pays seront assortis chacun d'entre eux, en fin de parcours, d'un atelier de restitution national (voir chronogramme prévisionnel en Annexe 2 et 3). L'exercice d'évaluation rétrospective tiendra compte lui-même des rapports de capitalisation portant sur l'ensemble des interventions dans chacun des six projets PRAPS nationaux (Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) et du niveau régional.
13. Le rapport d'évaluation finale d'ensemble du Projet, objet de ces TDRs, sera une synthèse régionale des évaluations respectives menées par les 6 pays, ainsi que du rapport spécifique d'évaluation du PRAPS-CILSS constituant un 7^{ème} ensemble que le consultant élaborera. Le consultant s'assurera de la bonne coordination du processus au niveau des six pays en proposant un calendrier de suivi du travail des 06 consultants nationaux. Un canevas est fourni en Annexe 1.

14. La Banque mondiale, avec l'appui du Centre d'Investissement de la FAO (CI/FAO) se chargera de réaliser l'analyse économique et financière (AEF) ex-post du Projet, en étroite collaboration avec la Coordination Régionale du Projet, qui facilitera la coordination de la collecte des informations requises. Il a été fourni pour ce faire aux UCP une trame pour les données à collecter au niveau des pays qui seront complétées avec celle déjà recoltées dans le cadre de l'AEF ex-ante du PRAPS-2. Le consultant aura en charge de vérifier la bonne avancée de ces collectes et leur qualité autant que possible pour le compte de l'URC. Ensuite, les analyses finales effectués par le CI/FAO seront incluses dans le rapport d'évaluation pour mieux informer l'analyse ex-post du PRAPS.

IV. MANDAT DU CONSULTANT

15. Le Consultant aura pour mandat d'analyser :

- a) La **pertinence** des interventions du projet au moment de sa formulation, de sa mise en œuvre, et dans le contexte actuel, c'est à dire, évaluer la pertinence des stratégies et des approches mises en œuvre, ainsi que leur contribution à l'atteinte ou non des objectifs poursuivis par le projet ;
- b) L'**efficacité** de l'exécution du projet, c'est à dire dans quelle mesure les objectifs visés ont été atteints en rapport aux mesures de performance et aux cibles du Cadre de Résultats ; et
- c) Le degré d'**efficience** du projet (atteinte des résultats en relation aux ressources disponibles), c'est à dire, analyser le degré d'impact du projet sur les plans économique et financier, et l'efficience au plan de la gestion du projet.

16. Par ailleurs le Consultant évaluera l'impact du projet dans les domaines thématiques spécifiques suivants, entre autres :

- Genre
- Renforcement institutionnel
- Promotion du secteur privé
- Impact écologique
- Résilience et la réduction de la pauvreté au sein des populations pastorales
- Réduction des conflits et intégration régionale

17. Enfin le Consultant évaluera les aspects et activités suivants :

- Le système de **suivi-évaluation** du projet, et son rôle pour informer la réalisation du projet et les activités de communication (rapports d'avancement, analyses spécifiques, et communications diverses internes et externes, y compris le site web) ;
- Le niveau de respect des mesures de **sauvegardes environnementales et sociales, et les mesures fiduciaires** (gestion administrative et financière, passation des marchés, etc.) ;
- Les **facteurs (externes et internes)** ayant influé sur la mise en œuvre du projet, autant pour ce qui est de la préparation, la réalisation et la clôture du projet ;
- Les **risques** que pourraient affecter la durabilité des activités du projet en formulant des recommandations pouvant contribuer à les pérenniser ;
- Les **leçons apprises et les recommandations** formulées sur la base de l'exécution du projet qui contribueront à la consolidation des acquis et à l'amélioration des projets en cours et la formulation de futures opérations.

V. ETAPES DE LA CONSULTATION

18. Les principales étapes de cette mission sont :

- a) La 1^{ère} étape sera de procéder à l'élaboration de la **démarche méthodologique d'évaluation**, assortie d'un **plan de travail et chronogramme** afférents reflétant les besoins de temps à allouer aux différentes tâches envisagées.
- b) Une attention particulière devra être accordée à (i) la préparation de la *Théorie du Changement* applicable au projet ; (ii) l'*analyse de l'efficacité*, compte tenu de la complexité du projet régional agrégeant les résultats des projets nationaux, et des changements intervenus durant la réalisation du projet (restructuration, et évolution correspondante du Cadre de Résultats) ; et (iii) l'*Analyse Économique et Financière* (AEF) *a posteriori* compte tenu de la complexité du projet incorporant des activités de nature différente.
- c) La 2^{ème} étape sera de réunir les informations requises selon les modalités suivantes pour élaborer le rapport d'évaluation rétrospective du niveau régional (CILSS) :
 - **Revue de la bibliographie** relative au projet, y compris rapports économiques et sectoriels, documents d'évaluation du projet initial (PAD, COSTABS...) et afférents aux différentes étapes, rapport d'évaluation à mi-parcours, manuels d'opération, rapports de suivi et d'avancement, semestriels et annuels (y compris le cadre de résultats), rapports de mission d'appui à la mise en œuvre (y compris Aide-Mémoires et *Implementation Support Report*-ISR), rapports d'étude spéciales, rapports des prestataires de services, rapports financiers et d'audit, rapports de capitalisation, etc.
 - **Exploitation des évaluations finales de chacun des six pays.**
 - **Analyse des données** issues du système de Suivi-Évaluation du PRAPS : À partir de ces données, le Consultant devra notamment dresser un tableau agrégé pour tous les pays participants des réalisations physiques, des dépenses par composante et sous-composantes, et de l'évolution du Cadre de Résultats, y compris l'impact sur les bénéficiaires ; il devra procéder, comme de besoin, à la collecte des données supplémentaires nécessaires.
 - **Entretiens avec les intervenants et groupes associés au projet** : les entretiens requis seront conduits avec l'équipe du projet au CILSS, les prestataires de services, les responsables d'autres projets, et les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur agricole et pastoral.
- d) La 3^{ème} et dernière étape sera de préparer le **rapport d'évaluation rétrospective agrégé du projet** (version préliminaire), synthétisant les 7 rapports d'évaluation rétrospective, et de le présenter lors d'un atelier final de **restitution des résultats** aux parties prenantes (CILSS, Banque mondiale et bénéficiaires). Cet atelier sera organisé par l'URC (en virtuel ou physique) à la fin des travaux en décembre 2021. Les commentaires de cet atelier seront intégrés pour produire la version finale du rapport.

VI. PRODUITS ATTENDUS

19. Le Consultant remettra les produits suivants :

- **Une note méthodologique et un plan de travail** assorti d'un chronogramme détaillé pour la conduite des travaux d'évaluation finale ;
- **Un rapport d'évaluation du PRAPS-CILSS ;**
- **Un rapport de synthèse préliminaire complet ;**
- **Un rapport de synthèse final** prenant en compte les commentaires et suggestions des participants à l'atelier final (CILSS, Banque mondiale et des autres parties prenantes).

NB. : Le rapport devra être préparé selon le format du futur **Implementation Completion and Results Report (ICRR)** que préparera la Banque mondiale en liaison avec la partie nationale suite à la clôture du projet en décembre 2021 (Voir Table des Matières en Annexe1).

VII. DUREE DE LA CONSULTATION ET RAPPORTAGE

20. **Durée de la consultation.** La durée de la consultation est **de 75h/jours**. Le Consultant accomplira ses tâches sur cette durée et sur une période maximale de six (6) mois (Juin à Décembre 2021), à partir du démarrage de la mission, soit de manière prévisionnelle fin juin 2021. Il devra présenter dans sa proposition technique un plan de travail assorti d'un chronogramme détaillé des activités. Il spécifiera la durée d'intervention individuelle des membres de l'équipe. Le rapport définitif devra impérativement être remis avant la fin décembre 2021.

21. **Rapportage.** Le Consultant travaillera sous la direction de l'URC du PRAPS au CILSS, et en étroite collaboration avec les consultants nationaux recrutés par les pays, les cadres de la cellule de Suivi-Évaluation, les services fiduciaires, ainsi que les responsables des composantes du projet et les Coordonnateurs nationaux. Il aura accès à toute la documentation disponible relative au projet.

VIII. PROFIL DE L'EQUIPE D'EXPERTS ET METHODE DE SELECTION

22. La consultation sera accomplie par une équipe pluridisciplinaire dont les membres interviendront sur des durées différentes. L'équipe aura la composition et les profils d'expertise suivants :

- Un chef d'équipe avec profil d'agronome ou spécialiste de développement rural ;
- Un spécialiste d'élevage/médecine vétérinaire ;
- Un agro-économiste ;
- Un spécialiste des questions environnementales ;
- Un spécialiste des questions sociales.

23. Les experts seront recrutés au niveau international et/ou régional, avec les qualifications suivantes ¹:

- Un diplôme universitaire (niveau maîtrise minimum) ;
- Une solide expérience générale (15 ans pour le Chef d'Equipe et 10 ans ou plus pour les autres experts) ;
- Une expérience avérée dans l'évaluation de projets en relation avec le développement agricole ou rural ;
- Une compétence démontrée en élaboration de documents de projets et de rapports techniques ;
- Une connaissance de l'Afrique de l'Ouest acquise dans des conditions similaires ;
- Une grande capacité de rédaction et de communication en français ; la connaissance de l'Anglais sera un atout supplémentaire ;
- La disponibilité à se rendre dans les zones d'intervention du projet est une qualification désirable.

La méthode de sélection sera fondée sur les qualifications des consultants (SQC), en conformité avec les directives de la Banque mondiale.

¹ L'équipe préférablement devra appartenir au même bureau d'études, ou être constituée sur la base d'un partenariat ad hoc entre plusieurs bureaux d'études.

ANNEXE 1 - Table des Matières du Rapport d'Évaluation Rétrospective du PRAPS

- I. Contexte et Objectif de Développement (ODP) du Projet**
 - A. Contexte à l'évaluation du projet
 - B. Théorie du Changement (TOC)
 - C. Présentation du Projet (Objectif de Développement du Projet – ODP et Composantes)
 - D. Changements significatifs durant la mise en œuvre du projet

- II. Résultats du Projet**
 - A. Pertinence de l'ODP
 - B. Efficacité dans l'atteinte des cibles d'ODP
 - C. Efficience dans la mise en œuvre du projet
 - D. Autres résultats ou impacts (genre, renforcement institutionnel, promotion du secteur privé et bancaire, réduction de la pauvreté, impact écologique)

- III. Facteurs clefs qui ont influencé la mise en œuvre et les résultats du Projet**
 - A. Facteurs durant la préparation
 - B. Facteurs internes et externes durant la mise en œuvre

- IV. Qualité de performance, respect des procédures et risques pour l'ODP**
 - A. Qualité du Suivi-Évaluation (S&E)
 - B. Respect des procédures fiduciaires (gestion administrative et financière, décaissements) et de sauvegarde environnementale et sociale
 - C. Qualité du projet à l'entrée et à la mise en œuvre
 - D. Risques pour les résultats et la pérennité du projet

- V. Leçons et recommandations**

ANNEXES :

- Annexe 1 : Cadre de Résultats consolidé et principaux extrants
- Annexe 2 : Coûts du projet par composante et sous-composante
- Annexe 3 : Analyse d'efficience (y compris analyse économique et financière rétrospective)
- Annexe 4 : Documents et bibliographie
- Annexe 5 : Personnes rencontrées

ANNEXE 2 – Chronogramme Prévisionnel pour l'Évaluation Rétrospective du PRAPS

	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
• Recrutement Consultants Nationaux								
• Évaluations nationales								
• Ateliers nationaux								
• Recrutement Consultants Régionaux et Internationaux								
• Évaluation Régionale								
• Atelier Régional								
• Remise du Rapport Final								

Annexe 3 : Calendrier d'ensemble : Capitalisations, Evaluation Rétrospective des pays, régional et de la BM

Responsabilités		2021										2022					
		avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	jan	fev	mars	avril	mai	juin	
UCPs/URC	Exercices de capitalisations /1																
	Rapport d'évaluation rétrospective (équivalent ICRR Client)																
UCPs	Consultants natx recrutés en place avant le		31														
UCPs/consultants nat	Evaluations niv. national (UCPs)																
UCPs/consultants nat	Ateliers nationaux						30										
URC	Firme recrutée en place avant le				15												
URC/firme	Evaluation niv. regional (URC)																
URC/firme	Rapport de synthèse regionale par URC								30								
URC/UCPs/firme	Atelier final									date tbc							
	Rapport technique et financier annuel (final)																
UCPs/URC	Preparation																
UCPs/URC	Transmission a BM (avant le)											15					
	Decassements																
UCPs/URC	Date limite derniers decassements													30			
	ICRR Banque mondiale																
BM	Transmission draft management BM (avant le)										31						
	Draft final												28				
UCPs/UCR	Revue par le Client (indicatif)																
BM	Revue interne (indicatif)																
BM	Reunion de decision (indicatif)																

/1 Les exercices de capitalisations menés au niveau national et régional seront coordonnés par l'URC pour permettre de capturer les résultats & leçons et établir des recommandations techniques et opérationnelles de façon la plus complète et harmonisée possible sur l'ensemble des pays du PRAPS ; elles serviront à informer certaines sections de l'ICRR Client